République Française

LOZERE

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 19 janvier 2024

Date convocation : 15 janvier 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL

Absent(e)s et représenté(e)s:

Excusé(e)s:

Absent(e)s: Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy MONET, Patrick ROY

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Remise en état de la chambre froide présente au local du stade pour un montant de 463.84 euros

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante la nécessité de remettre en état de fonctionnement la chambre froide présente au local du stade pour un montant de 364.03 euros H.T. (436.84 euros TTC).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de procéder aux travaux de remise en état de la chambre froide pour un montant de 364,84 euros H.T. (436.84 euros TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 23/01/2024
et publié ou notifié

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Préfecture
Date de reception de l'AR: 23/01/2024
048-214800195-DE_007_2024-DE